

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

CONSEIL DE L'HOSPITALISATION

**Recommandation n° 2015 – 33 en date du 28 avril 2015
relative à la mise à jour de la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des
prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité
sociale**

Le conseil de l'hospitalisation,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L.162-21-2 et L.162-22-7, R.162-22 et R.162-23 ;

Vu la recommandation du conseil de l'hospitalisation n° 2015-20 en date du 20 février 2015 relative à la liste des médicaments facturés en sus des prestations d'hospitalisation ;

La Fédération hospitalière de France, la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés, la Fédération française des centres de lutte contre le cancer et la Fédération de l'hospitalisation privée ayant été consultées le 21 avril 2015 ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que la spécialité pharmaceutique HARVONI, exploitée par le laboratoire GILEAD Sciences, est traitement de l'hépatite C chronique (HCC) chez les adultes ;

Considérant que la commission de la transparence, dans son avis du 4 mars 2015 a reconnu à la spécialité HARVONI, d'une part, un service médical rendu important, d'autre part, une amélioration du service médical rendu mineure (ASMR IV) par rapport aux autres associations à base de sofosbuvir actuellement disponibles, dans la prise en charge des patients adultes infectés par le VHC de génotypes 1, 3 et 4 ;

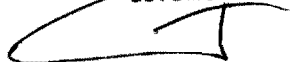
Considérant que l'usage attendu de HARVONI en établissement de santé dans l'indication considérée est marginal par rapport à son utilisation en ville ; et qu'ainsi, son coût peut être supporté par les tarifs d'hospitalisation,

Recommande de ne pas inscrire la spécialité HARVONI sur la liste mentionnée à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale.

Fait le 28 avril 2015

Pour le directeur général de l'offre de soins,
Président du conseil de l'hospitalisation,

**Le chef de service
Adjoint au Directeur Général
de l'Offre de Soins**



Félix Faucon.